



Accueil Champêtre
en Wallonie

MÉMORANDUM

D'ACCUEIL CHAMPETRE EN WALLONIE (ACW)



Juillet 2024

1 | QUI SOMMES-NOUS ?

2 | NOTRE CONTEXTE

3 | NOS VALEURS

4 | NOS OUTILS, NOS MOYENS

5 | LES ENJEUX

A | Pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts

- Des structures d'abattage trop peu nombreuses et trop peu accessibles
- Nécessité d'un accompagnement pérenne en communication et marketing des producteur·rice·s pour leur permettre de fidéliser/augmenter leur clientèle et multiplier leurs canaux de vente
- Réduire les charges, notamment salariales, trop importantes
- Renforcement du lien entre producteur·rice·s locaux·ales et tourisme

B | Pour les activités pédagogiques à la ferme

- Evolution et promotion de la labellisation

C | Pour l'innovation via la coopération

- Ouverture aux différentes formes que peut prendre l'innovation
- Pérennisation du projet « Agri-Innovation » via un soutien financier régional

D | Pour le tourisme rural et les hébergements touristiques de terroir

- Urbanisme et lutte contre la concurrence déloyale
- Objectifs de professionnalisation et mise en œuvre du nouveau Code wallon du Tourisme
- Taxes de séjour
- Coût des visites et rapport des préventionnistes des services incendie
- Soutien des associations professionnelles

E | Pour le développement et la structuration de l'accueil social à la ferme

F | Pour le développement de nouvelles formes d'accueil à la ferme

6 | NOUS OSONS VOUS CONFIER NOS RÊVES POUR LE SECTEUR...



MÉMORANDUM D'ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE (ACW)

À l'aube d'une nouvelle législature forte d'une Déclaration de Politique Régionale (DPR) ambitieuse, il est essentiel pour Accueil Champêtre en Wallonie (ACW) de rappeler au monde politique et plus largement aux secteurs qu'elle encadre, un certain nombre d'enjeux identifiés et ce que l'ASBL peut apporter pour relever les défis.

1 | QUI SOMMES-NOUS ?

ACW est une ASBL incontournable pour l'accompagnement d'agriculteur·rice·s et de ruraux souhaitant développer des activités de diversification et d'accueil à la ferme et à la campagne, telles que :

- Les hébergements touristiques de terroir ;
- La transformation de produits agricoles wallons et leur commercialisation en circuits courts notamment via les magasins et boucheries à la ferme, les colis, les coopératives, ... ;
- L'accueil d'enfants à la ferme avec leur école, en stages ou pour un anniversaire ;
- Les loisirs à la ferme et à la campagne, notamment dans des salles pour des festivités ou team-building...

Nous développons par ailleurs une grande sensibilité aux processus d'innovation et de coopération, inhérentes à la diversification et l'accueil rural. En outre, nous croyons fermement au développement et à la structuration à l'échelle wallonne de l'agriculture sociale.

Notre accompagnement est à la fois :

- Individuel et personnalisé, avec des chargé·e·s de missions référent·e·s permettant la relation de confiance ;
- Collectif par des formations, journées d'échanges ou réunions décentralisées chez nos membres.

ACW dispose par ailleurs :

- d'un Observatoire de la diversification qui analyse la diversification en Wallonie et fournit ainsi des chiffres socio-économiques utiles pour le secteur ;
- d'un pôle communication ayant notamment un rôle d'accompagnement des porteur·euse·s de projets pour la communication et la commercialisation de leur activité mais aussi un rôle de promotion de nos membres ;
- d'une mission de représentation du secteur ;
- d'un Guichet à l'innovation et à la coopération.

Notre expertise est reconnue par les porteur·euse·s de projets, les structures de terrain, les autorités publiques et acteur·rice·s politiques.

2 | NOTRE CONTEXTE

La diversification de ses activités est, pour l'agriculteur·rice, non seulement une possibilité de générer un **revenu complémentaire**, de renforcer le modèle d'agriculture familiale mais aussi, de s'adapter au contexte environnemental, de valoriser ou maintenir un **patrimoine bâti**. Elle crée, en outre, un lien entre le monde agricole et les consommateur·rice·s, demandeur·euse·s d'un retour vers la nature et l'authenticité.

Depuis de nombreuses années, ACW encadre et conseille des agriculteur·rice·s désireux·se·s de se lancer dans une activité de diversification mais aussi les candidat·e·s exploitant·e·s d'hébergements touristiques non agricoles, souhaitant faire découvrir le milieu rural dans lequel ces personnes vivent.

Au fil des ans, le développement de ces activités de diversification s'est amplifié, les demandes sont nombreuses et variées, et les projets à mettre en œuvre plus complexes du fait **des contraintes urbanistiques, administratives et environnementales**. Par ailleurs, et dans une approche de durabilité, ces projets ont l'obligation de répondre aux attentes sociétales en constantes évolutions.

Se diversifier nécessite de développer de nouvelles compétences (gestion, communication, commercialisation,...), de dégager du temps de travail, de ramener d'autres personnes sur la ferme, de réorganiser le travail au niveau de la production primaire...



Au vu de cette évolution, il est devenu essentiel de compléter notre accompagnement d'une approche économique solide. Celle-ci est entre autres rendue possible grâce au travail de notre observatoire qui veille à collecter des données pertinentes pour donner l'éclairage nécessaire aux choix, qu'ils soient du chef du ou de la propriétaire/agriculteur-rice pour mener à bien son projet ou de l'autorité cherchant à porter une politique d'avenir.

3 | NOS VALEURS

Parce que nous sommes convaincu.e.s de la place primordiale de l'agriculture familiale et de la diversification agricole et rurale dans le maintien de nos campagnes, que face aux difficultés du secteur, la diversification est considérée comme l'une des solutions possibles, voire la solution pour maintenir une agriculture familiale génératrice d'emploi et de revenus tout en permettant à la fois une meilleure adaptation à la demande des consommateurs·trices, un développement agricole socialement accepté et un meilleur respect de l'environnement, nos missions s'articulent autour de :

- L'accompagnement dès le début d'un projet pour guider le ou la porteuse sur la **faisabilité** et la pérennité de son développement ;
- La **sensibilisation** aux questions sociétales telles que l'environnement, la transmission, l'accueil social, la digitalisation, le bien-être animal ;
- La vulgarisation et la **pédagogie** sur les valeurs agricoles et rurales ;
- L'esprit « **réseau** », avec 400 membres à travers toute la Wallonie.

4 | NOS OUTILS, NOS MOYENS

- Une équipe de 12 personnes avec des compétences transversales ;
- Un réseau de partenaires solides ;
- Un soutien financier de la Wallonie pour les volets agriculture et tourisme ;
- Une cotisation de la part de nos membres ;
- Un Organe d'Administration représentatif des différents axes et de la répartition géographique d'ACW.

5 | LES ENJEUX

A | Pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts

Notre cellule « circuits courts » apporte un accompagnement personnalisé pour aider les agriculteur·rice·s et artisan·e·s à concrétiser leurs projets de transformation alimentaire et de commercialisation en circuits courts. Ce service nous permet d'être quotidiennement sur le terrain en contact avec les producteur·rice·s. Elle constitue l'un des pôles de DiversiFerm, association de compétences, qui a pour but d'accompagner, sous la forme d'un guichet unique, **les agriculteur·rice·s-transformateur·rice·s et les artisan·e·s de l'agro-alimentaire** dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts.

Dans le contexte des manifestations du secteur agricole lors de l'hiver 2023-2024, le Ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus, avait sollicité DiversiFerm pour faire remonter les problèmes, constats et pistes d'amélioration liés au secteur de la transformation des produits fermiers. Le travail de synthèse réalisé par la coordination de DiversiFerm il y a quelques mois garde tout son intérêt à l'aube d'une nouvelle législature.

En lien avec notre expertise de terrain, nous tenions à compléter ce travail et insister sur certains aspects en reprenant les points suivants :

Des structures d'abattage trop peu nombreuses et trop peu accessibles

L'accessibilité à des abattoirs agréés est insuffisante au niveau wallon. Non seulement leur nombre est en constante diminution, mais en plus, ils se spécialisent (grands troupeaux uniquement, réservés aux élevages non certifiés bio) ou se limitent aux membres d'une coopérative. Ce manque d'accessibilité impacte les coûts de transport, le bien-être des animaux mais aussi de l'éleveur, qui doit revoir l'organisation de son travail, déjà parfois compliquée en diversification. Des spéculations telles que les petits ruminants et les volailles sont d'autant plus impactées par cette situation. Or, le potentiel et les ambitions de développement sont élevés pour ces spéculations. La préservation des structures d'abattage existantes, le développement de nouvelles structures couplées à une plus grande accessibilité, notamment pour des petits volumes, est



essentiel. En parallèle, favoriser le développement de l'abattage à la ferme en valorisant les études déjà réalisées sur le sujet (notamment par l'Université de Liège) assurerait une solution aux éleveurs tout en apportant une plus-value sur la question du bien-être.

Nécessité d'un accompagnement pérenne en communication et marketing des producteur·rice·s pour leur permettre de fidéliser/augmenter leur clientèle et multiplier leurs canaux de vente

Les circuits courts alimentaires font partie intégrante du développement économique de la Wallonie et sont en expansion ces dernières années, comme en témoigne les chiffres officiels publiés par Statbel. Également, l'étude d'objectivation des flux circuits courts alimentaires en Wallonie, menée en 2023 par Wallonie Entreprendre, témoigne de leurs retombées socio-économiques. Cependant, certains enjeux capitaux identifiés sur le terrain n'ont pas encore de réponse adéquate. En effet, que les producteurs soient en bio ou en conventionnel, beaucoup rencontrent des difficultés pour écouler leurs produits transformés. Un accompagnement en marketing et communication est nécessaire pour à la fois fidéliser, renouveler et accroître leur clientèle mais aussi développer d'autres canaux de commercialisation (la vente en B2B notamment). En tant que pôle administratif et de commercialisation de DiversiFerm, cet enjeu fait partie intégrante de notre cœur de métier. D'autres structures proposent également ce type de services. Pour notre ASBL, il est indispensable de pérenniser ce type d'accompagnement en renforçant les moyens des structures existantes plutôt qu'en finançant des projets « one-shot » limités dans le temps, et qui laissent le ou la porteuse de projet sans support lorsqu'ils arrivent à leur terme. Il est essentiel de veiller à la complémentarité de ces structures en favorisant la collaboration entre partenaires.

Réduire les charges, notamment salariales, trop importantes

L'observatoire des filières publié mensuellement par la SoCoPro et auquel nous participons, a permis notamment de pointer des charges, notamment salariales, de plus en plus lourdes à porter pour les agriculteur·rice·s en circuits courts. Ces charges posent problèmes pour la viabilité des structures à long terme. Ce constat a également été souligné par l'étude d'objectivation des flux circuits courts alimentaires en Wallonie, menée en 2023 par Wallonie Entreprendre. La question demeure : Comment vendre ses produits à un prix attractif tout en assurant une rémunération correcte de la main d'œuvre et tout en faisant face à l'augmentation des prix des matières premières et des charges de consommation ? S'il y a eu certaines évolutions récentes sur ces sujets (notamment en ce qui concerne la main d'œuvre : flexi-job, exonération dans le cadre de l'engagement d'un premier travailleur), celles-ci sont soit insuffisantes, soit pas adaptées aux situations de terrain. Il est nécessaire d'ajuster les systèmes d'encouragement à l'embauche aux réalités de la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits-courts.

Renforcement du lien entre producteur·rice·s locaux·ales et tourisme

De longue date, ACW est convaincue de l'intérêt de travailler en partenariat avec les acteur·rice·s du tourisme pour tout ce qui concerne la consommation de produits locaux wallons. Une plus grande collaboration doit permettre de répondre aux attentes des touristes et augmenter l'attrait du territoire wallon tout en assurant de nouveaux débouchés pour les agriculteur·rice·s et producteur·rice·s locaux·ales, stabiliser voire augmenter les ventes durant les congés scolaires. Les résultats du projet mené par ACW, dans le cadre du projet PwDR visant à mettre en relation les producteur·rice·s locaux·ales avec les attractions touristiques, a confirmé la pertinence de mettre en relation ces deux secteurs. Fort de cette expérience entre acteurs touristiques et acteurs des circuits-courts, nous lançons en collaboration, avec l'APAQ-W, un projet de displays de produits locaux dans les hébergements touristiques de terroir. ACW plaide pour davantage de synergies entre les secteurs et se positionne comme acteur de liaison entre ceux-ci.

B | Pour les activités pédagogiques à la ferme

ACW encadre un réseau d'une soixantaine de fermes actives dans l'accueil d'enfants (écoles, stages, anniversaires). En moyenne, ce sont 1500 enfants qui bénéficient chaque année d'animations encadrées par un·e agriculteur·rice allant de 2h00 à parfois plusieurs journées.

Evolution et promotion de la labellisation

Depuis 2017, ACW a activement participé à la mise en place d'une labellisation, avec les objectifs suivants :

- Assurer **un gage de qualité** pour les fermes qui demandent cette reconnaissance en respectant des normes strictes au niveau sécurité incendie, prévention des risques d'accident, conformité électrique, ... mais aussi des compétences spécifiques en animation de groupes d'enfants ;



- **Éviter l'usurpation** du terme pour des établissements ne répondant pas aux exigences de l'Arrêté du Gouvernement Wallon (comme un établissement qui n'est pas une ferme en activité) ;
- Disposer de **données chiffrées** via un rapport d'activités annuel, permettant de produire des statistiques sur le secteur au niveau wallon ;
- Apporter un **soutien financier**, à l'instar des hébergements touristiques, un subside pourrait être octroyé aux détenteurs de cette reconnaissance.

Après une première période de 5 ans de labellisation, tous les objectifs n'ont pas été atteints. Si la qualité est toujours au rendez-vous, avec un souci d'amélioration continue, les autres objectifs sont en souffrance au point de décourager les fermes labellisées de renouveler leur reconnaissance et freiner les nouvelles à s'inscrire dans la dynamique. La charge de travail liée à la labellisation est très loin d'être compensée par des plus-values non tangibles aujourd'hui.

ACW reste cependant convaincue de l'intérêt d'une reconnaissance dans la mesure où celle-ci évolue en tenant compte des besoins des différents acteur·rice·s impliqués (ACW, Administration, agriculteur·rice·s). Notre ASBL défend par conséquent une révision des textes.

L'agriculture wallonne dispose d'un outil extraordinaire via le réseau des fermes pédagogiques pour sensibiliser les citoyen·ne·s : par le travail qu'elles réalisent au quotidien, elles contribuent fortement à renforcer l'image positive de l'agriculture, à augmenter la connaissance des différents rôles de l'agriculture, au partage du quotidien des agriculteur·rice·s, ... Les découvertes proposées permettent également d'appuyer le travail des enseignant·e·s en abordant des thématiques rencontrant le programme scolaire dans beaucoup de matières, qu'elles soient liées à l'environnement, la nature, l'alimentation, le transport, l'histoire, les mathématiques, ... En outre, de plus en plus de fermes pédagogiques pratiquent l'école du dehors en partenariat avec les écoles.

Il est essentiel que le travail des fermes pédagogiques soit reconnu, protégé et soutenu adéquatement. Une note, à disposition des interlocuteur·rice·s concerné·e·s, reprenant une analyse détaillée et diverses propositions, vient d'être finalisée par ACW.

C | Pour l'innovation via la coopération

Ouverture aux différentes formes que peut prendre l'innovation

Pour peu que l'on soit attentif aux informations (réseaux sociaux, presse écrite, radio, TV, ...), il ne se passe quasi pas un jour sans que l'on parle d'innovation en agriculture ! Mais de quelle innovation parle-t-on ? Qu'est-ce que l'innovation ?

La définition la plus communément acceptée est : « L'innovation est l'action d'innover, c'est-à-dire de chercher à améliorer constamment l'existant ». Innover dans une exploitation agricole ne signifie donc pas nécessairement une modification, une mutation profonde de celle-ci. Elle peut être progressive, évolutive.

Or, lorsqu'on parle d'innovation en agriculture on l'associe trop souvent à la numérisation de celle-ci. C'est une vision étriquée mais surtout tronquée car la numérisation n'est en réalité qu'un outil (parmi bien d'autres) permettant – notamment – d'innover. Cette approche séduisante et donnant le sentiment qu'elle va résoudre tous les problèmes et mener notre agriculture dans le futur est cependant mise au premier plan lorsque l'on aborde l'innovation.

L'innovation est multiple. Elle ne se limite pas uniquement à la technologie. L'innovation peut revêtir des formes aussi différentes que sociale, environnementale, culturelle, organisationnelle, ... : s'adapter au changement climatique, retrouver du sens dans son métier, répondre aux attentes des consommateur·rice·s et des citoyen·ne·s, ... sont autant de raisons qui amènent les agriculteur·rice·s à innover et acteur·rice·s de ces changements.

Pérennisation du projet « Agri-Innovation » via un soutien financier régional

Le processus d'innovation peut être long. De la naissance de l'idée à la réalisation (matérialisation) du projet, l'Innov'acteur·rice doit passer par différents stades et faire appel à de nombreux acteur·rice·s dans un ordre bien réfléchi. Déjà occupé par le travail quotidien de son exploitation, innover à la ferme peut devenir pour le ou la porteuse de projet un parcours du combattant entraînant un découragement, voire un abandon.

Le nombre d'organismes pouvant conseiller et aider ne manque pourtant pas en Wallonie. L'expertise est bien présente mais avec le défaut de travailler trop souvent en silo, sans interaction. Le Guichet à l'Innovation et à la Coopération « Agri-



Innovation » accompagne spécifiquement les projets innovants. Il représente le lien, le ciment ou encore « l'agenceur » des différents blocs partenaires nécessaires à la construction et au bon aboutissement des projets. C'est un véritable chaînon manquant en Wallonie.

Trouver le bon partenaire au bon moment, accompagner l'Innov'acteur-riche dans ses démarches et rencontres, le conseiller, favoriser les échanges entre pairs, ... font parties des missions du Guichet.

Grâce à son réseau très large de connaissances et en constante évolution en fonction des demandes, le Guichet peut répondre à tous types d'attentes.

Il est aussi adapté au secteur agricole ! On ne peut comparer une entreprise agricole qui souhaite innover à toute autre entreprise qui en général sera plus à même d'y travailler grâce à un personnel formé ou des capacités financières dédiées.

Financé au sein d'ACW par la coopérative CERA, le souhait commun est de pérenniser ce Guichet via le développement d'un soutien à l'échelle wallonne.

D | Pour le tourisme rural et les hébergements touristiques de terroir

ACW travaille activement au potentiel touristique wallon. Ses actions d'encadrement des hébergements touristiques ruraux et à la ferme visent spécifiquement 3 objectifs :

- Le respect des législations (urbanisme, sécurité incendie, tourisme, fiscalité, santé publique, ...);
- La qualité des infrastructures et services mis à disposition des touristes ;
- La pérennité via notamment la rentabilité économique des projets d'investissements réalisés dans le secteur.

Ces 3 objectifs visent eux-mêmes à créer une dynamique économique et sociale vivante, harmonieuse et évolutive spécifiquement dans les zones rurales.

Les récentes modifications législatives nous amènent à de nombreux constats circonstanciés et une analyse qu'il nous semble pertinent de détailler dans le cadre d'une nouvelle législation.

Urbanisme et lutte contre la concurrence déloyale

Les politiques mises en place ces dernières années ont dans un premier temps mis l'accent sur la gestion du nombre d'hébergements touristiques locatifs afin d'éviter une distorsion du marché de l'immobilier et une déstructuration de la vie villageoise au profit des seuls touristes dont le nombre trop important dans certaines localités, essentiellement lors des weekends ou congés scolaires, peut amener des dérives non négligeables pour les habitants.

Dans ce cadre, ACW continue de plaider pour que chaque commune effectue un cadastre de l'ensemble des hébergements touristiques présents sur son territoire. Les chiffres récoltés doivent regrouper l'ensemble de l'offre et vérifier que chacun de ces hébergements respecte l'ensemble des règles avec des actions coercitives et sanctionnatrices.

ACW met en avant le levier de contrôle qui sera mis en place au niveau européen par l'obligation des plateformes de location, notamment les OTA's telles qu'Airbnb et Booking, d'afficher un numéro d'enregistrement de base. Ce numéro devra clairement permettre de limiter l'accès des hébergements touristiques à ceux qui sont en ordre légalement.

ACW demande également que ce travail de lutte contre la concurrence déloyale soit mené avec une concertation forte et une mise en commun des moyens par les Communes et l'Administration régionale.

Les associations professionnelles sont présentes pour encadrer tous-tes les propriétaires souhaitant se mettre en ordre.

Objectifs de professionnalisation et mise en œuvre du nouveau Code wallon du Tourisme

Mise en avant de la qualité des hébergements touristiques

ACW est convaincue de l'importance pour le tourisme wallon de proposer des hébergements de qualité afin de répondre aux attentes actuelles des touristes. Il nous semble malheureusement que les textes du nouveau Code wallon du Tourisme (CwT) n'inciteront pas les propriétaires à s'adapter à ces attentes. En effet, la grille de certification est ultra light. Aucun classement officiel ne permettra de distinguer les niveaux de confort. Au final, le-la consommateur-riche se retrouvera avec une moindre garantie de qualité des hébergements promotionnés et subventionnés. Ceci ne tirera pas le secteur vers le haut !



Il nous semble important de pouvoir promouvoir des produits touristiques diversifiés avec des niveaux de confort variables, notamment pour laisser une liberté à la création d'infrastructures d'accueil innovantes répondant à une demande d'expérience insolite ou d'accueil pour des séjours en itinérance. Toutefois, ces éléments doivent, nous semble-t-il, être complétés par des dénominations protégées (gîte rural, gîte à la ferme, gîte citadin, chambres d'hôtes, chambres d'hôtes à la ferme), jouissant d'une (re)connaissance nationale et internationale pour lesquelles des critères d'équipements, de services et de confort différenciés pourront être appliqués. Tel qu'actuellement prévu dans les textes, le maintien des dénominations protégées n'a pas d'intérêt. Cela nous fait même craindre une dévalorisation des hébergements de terroir (gîtes et chambres d'hôtes).

Faibles incitants à la certification, statistiques pour tous·tes et inscription obligatoire à la BCE

Dans les textes du nouveau CwT, un des seuls critères retenus pour une professionnalisation du secteur est l'inscription des hébergements touristiques à la BCE à l'horizon 2030. Actuellement, très peu d'hébergements touristiques de terroir (HTT) sont exploités en revenus professionnels. En effet, la majorité des structures sont exploitées en « revenus privés » et représentent donc le potentiel le plus important en termes de capacité d'accueil pour les séjours touristiques. Il faut rappeler que cette inscription à la BCE n'est, sous certaines conditions d'exploitation, pas obligatoire aux yeux de la fiscalité belge. Cette obligation d'inscription à la BCE pour l'obtention des subventions et la certification prend court dès janvier 2025 et à partir de 2030, respectivement. De nombreuses inconnues subsistent sur ce qu'impliquera la certification (utilisation de l'ORC, des labels, ...). Cela pourrait pénaliser fortement de très nombreux propriétaires.

Cette perspective et les faibles incitants liés à la certification font craindre qu'une majorité d'hébergements touristiques de terroir se contenteront d'un enregistrement, ce qui serait contraire au souhait de voir un maximum d'acteur·rice·s touristiques dans l'étape de certification.

Notons également qu'à la certification sont liées des obligations complémentaires de données statistiques à remettre. Ces statistiques devraient, à notre avis, être exigées pour tous dès l'enregistrement. Cela permettrait d'avoir une meilleure connaissance du tourisme wallon et des politiques à mettre en place.

Attestation de sécurité incendie : craintes pour la mise en œuvre et le renouvellement

Plusieurs modifications prévues dans le nouveau CwT concernent l'attestation de sécurité incendie et l'attestation de contrôle simplifié. Il est évident que la sécurité des touristes est essentielle. C'est dans cet objectif qu'ont été mises en place ces attestations. Actuellement, une validité de 10 ans, en-dehors des contrôles et certificats de conformité réguliers, est de mise pour les hébergements de terroir reconnus, contre 5 ans de validité pour les non reconnus. Cet allègement administratif pour les hébergements reconnus a été supprimé dans le nouveau CwT. Le secteur craint que les services incendie chargés des contrôles, déjà pour la plupart surchargés, ne puissent gérer cette augmentation de charge de travail et que cela implique des délais de renouvellement non gérables. Une étude circonstanciée devrait être faite afin de vérifier la faisabilité d'une telle mesure en respectant des délais raisonnables afin de ne pas bloquer le secteur des hébergements touristiques de terroir. Le maintien de l'allongement de 5 ans à 10 ans de la validité des attestations pour les hébergements certifiés donnerait également un incitant supplémentaire à la certification. De plus, des mesures de protection des hébergeur·euse·s devraient être prises afin de ne pas les pénaliser en cas de retard de traitement de leurs dossiers, que cela soit après la réalisation de travaux d'amélioration ou lors des renouvellements périodiques.

Subventions des hébergements touristiques de terroir

ACW note l'obligation d'inscription à la BCE afin de bénéficier des subventions. Nous notons également que les objectifs des subventions se limiteraient à des travaux d'entretien et d'amélioration. À ce stade, il nous semble dommage que tous les hébergements certifiés ne bénéficient plus de subventions pour la mise en conformité sécurité incendie, exigence exclusivement due au caractère touristique de l'aménagement. Seuls les frais importants (facture de plus de 2000 €) exigés lors d'un renouvellement pourront être pris en compte.

Notons également la crainte d'effets pervers liés au dispositif de subventions tel qu'actuellement prévu. La certification étant exigée avant la possibilité de déposer une demande de subventions, il est plausible que des propriétaires phasent expressément leurs travaux en réalisant dans un premier temps un hébergement de confort très basique et le feraient certifier sans problème étant donné le peu d'éléments de confort demandés. Dans un second temps, ils demanderaient des subventions pour les autres travaux d'amélioration de qualité, voire même d'accessibilité PMR ou de rénovation énergétique. Il nous semble pourtant que si la Wallonie veut mener une politique efficiente au niveau des performances énergétiques et de l'accessibilité, c'est dès la conception du projet que ces aspects doivent logiquement être mis en œuvre.



Démarches complexifiées au lieu d'une simplification administrative

Il est à noter qu'au lieu d'une simplification administrative, en ce qui concerne les hébergements touristiques de terroir, c'est une complexification des procédures qui a été prévue et ce principalement pour ce qui est des subventions, tant pour les porteur·euse·s de projets que pour l'Administration. Il semble que les conditions de gestion administrative ont été calquées sur des secteurs pour lesquels les montants de subventions sont bien plus élevés.

Des transferts automatiques des déclarations d'exploitation vers des enregistrements et des autorisations vers des certifications devraient, de plus, être effectifs afin de faciliter le travail tant des citoyens que de l'Administration.

Absence de mesures transitoires pour les hébergements touristiques

Les mesures transitoires prévues dans le nouveau Code wallon du Tourisme concernent uniquement les dossiers engagés juridiquement. Etant donné le fait que pour le secteur, l'engagement juridique est l'étape ultime de l'autorisation ou de la subvention, aucune mesure transitoire n'est prévue. Un dossier dont le traitement administratif ne serait pas entièrement finalisé par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) avant l'entrée en vigueur du nouveau code, même s'il est complet, se verrait contraint d'être purement et simplement annulé. En ce qui concerne les subventions, le·la porteur·euse de projet ne pourrait même plus introduire un dossier selon le nouveau processus puisque le nouveau CwT prévoit une demande préalable avant toute date de facturation subventionnable.

ACW demande que des mesures transitoires soient effectives afin de ne pas défavoriser certains citoyen·ne·s. La mise en place d'une période transitoire de, par exemple, 2 ans pour finaliser toute demande de subvention introduite avant l'entrée en vigueur du nouveau texte et clôturer des travaux permettrait de gérer les demandes des citoyen·ne·s de manière équitable. Un budget subvention devrait également être réattribué afin de financer ces derniers projets selon l'ancien régime.

En l'absence de modifications, certains citoyen·ne·s seraient donc pénalisé·e·s par la durée butoir et/ou l'épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Nouveau Code wallon du Tourisme et campings à la ferme

En ce qui concerne les campings à la ferme, nous attirons l'attention sur les implications du changement de la définition de l'abri mobile dans le nouveau CwT au niveau des textes du Code du Développement Territorial (CoDT) et des exonérations obtenues pour les aires d'accueil à la ferme (maximum 6 emplacements et/ou abris mobiles).

ACW déplore également le maintien d'une période de fermeture annuelle, et ce exclusivement pour les campings à la ferme, ce qui n'est plus justifié étant donné les aménagements des abris mobiles qui permettent d'accueillir les touristes confortablement toute l'année. De plus, cette fermeture présente un manque à gagner important pour le·la porteur·euse de projet.

Taxes de séjour

ACW estime qu'une harmonisation des taxes de séjour et de leurs systèmes de perception favoriserait l'équité entre hébergements touristiques. Dans certaines communes, une simplification administrative devrait également être mise en place. Nous estimons également que les rentrées obtenues par les taxes de séjour devraient in fine être réinvesties pour l'accueil et les équipements mis à disposition des touristes par les communes.

Coût des visites et rapport des préventionnistes des services incendie

Au-delà d'un délai raisonnable afin d'obtenir un rapport préalable ou un rapport final de conformité de mise en sécurité incendie, ACW souhaiterait également une harmonisation des coûts des visites et rapports réalisés par les différents services incendie.

Soutien des associations professionnelles

ACW plaide pour le maintien du soutien des associations professionnelles par le Gouvernement. Nous pensons qu'une association telle que la nôtre permet d'orienter les porteur·euse·s de projets et les propriétaires d'infrastructures existantes sur l'ensemble des problématiques rencontrées, qu'elles soient urbanistiques, économiques, touristiques, fiscales, environnementales ou sociales. ACW accorde aussi un point d'attention particulier au profil du·de la porteur·euse de projet et de son entourage. Il est important de s'assurer que la motivation, la disponibilité, les compétences, ... soient en adéquation avec le projet car elles sont indispensables à sa réussite. Le secteur est en perpétuelle évolution et par la confiance acquise lors de la création et du suivi des projets, nous sommes un levier important pour que ce secteur s'adapte, améliore la qualité de l'accueil des touristes et réajuste ses services et équipements au profit du tourisme wallon en général. Par notre



approche large et notre connaissance pointue, nous pouvons guider les propriétaires sur l'ensemble des thématiques et les orienter vers nos partenaires de terrain dans leurs compétences respectives (organismes touristiques locaux ; labellisations externalisées telles clé verte, Access-I ; GAL ; Parcs naturels, ...).

Les associations professionnelles permettent également d'être un lien fort entre les Pouvoirs Publics et le terrain. Que ce soit au niveau du Gouvernement ou de l'Administration, notre expertise et les contacts sur le terrain nous permettent d'avoir une vision concrète et pointue des implications des différentes politiques à mettre en œuvre. Notre connaissance de l'ensemble des législations s'appliquant au secteur des hébergements nous permet également de pouvoir évaluer les implications des différentes législations entre elles.

E | Pour le développement et la structuration de l'accueil social à la ferme

Pendant 3 ans, de 2018 à 2020, ACW a œuvré au développement de l'agriculture sociale à l'échelle de la Wallonie. Ce travail de fond, soutenu par CERA, en collaboration avec plusieurs acteur·rice·s de terrain, a alimenté un ensemble de structures actives sur la thématique et qui se sont rassemblées en un collectif dont ACW fait partie. En mai 2024, le collectif a réuni l'ensemble des partis politiques pour partager sur la plus-value du développement et l'intérêt d'une structuration de l'agriculture sociale à l'échelle de notre territoire à l'occasion d'une journée au Parlement wallon. ACW, par son rôle d'encadrement des porteur·euse·s de projet, son expertise dans l'accueil à la ferme, souhaitent contribuer à son déploiement, en y apportant ses compétences d'accompagnement des agriculteur·trices.

F | Pour le développement de nouvelles formes d'accueil à la ferme

ACW souhaite faciliter le développement de nouvelles formes d'accueil à la ferme telles que celui des personnes âgées et celui des personnes en souffrance mentale. Il est démontré que l'environnement d'une ferme est bénéfique et permet d'apporter un mieux-être. Or, trop souvent, ce public est restreint dans ses activités par son manque de mobilité ou sa maladie. Favoriser et faciliter l'accueil de ce public dans nos exploitations, au-delà du mieux-être du public accueilli, permet également d'élargir les horizons dans les fermes pratiquants l'accueil et renforcer leurs activités de diversifications. Cependant, l'accueil de nouveaux profils doit être accompagné pour être en adéquation avec les besoins ; les attentes et les contraintes de celui-ci. ACW croit au potentiel et a le souhait de travailler en partenariat des acteurs de la santé pour mener à bien les prospections indispensables au développement de ces nouvelles formes d'accueil.

6 | NOUS OSONS VOUS CONFIER NOS RÊVES POUR LE SECTEUR...

Plusieurs thématiques mises en avant pour la stratégie touristique et agricole du nouveau Gouvernement, sont des éléments constituant notre ADN : tourisme et soutien des commerces locaux et plus spécifiquement des filières en circuits courts, mise en avant du patrimoine rural, possibilité de développement d'accueil en itinérance qualitative notamment via les campings à la ferme, l'accueil de motor-homes, digitalisation des acteurs touristiques, transmission des fermes et des activités de diversification agricole,... Par ailleurs, les ambitions du Gouvernement wallon sur certaines thématiques telles que l'action sociale rencontre la sensibilité de notre ASBL liée à l'accueil.

Pour ACW, les porteur·euse·s de projet doivent pouvoir faire appel à des structures reconnues dont les missions sont clairement identifiées et pérennes dans le temps. Il est par ailleurs indispensable de favoriser la collaboration entre les structures en place en les mettant dans un contexte favorable aux partenariats plutôt que de les mettre en concurrence par des missions qui se recoupent et/ou par des conditions de mises en œuvre de leurs missions manquant de cohérence. Le Gouvernement wallon s'est engagé dans ce sens dans la DPR. La volonté de rationaliser, clarifier les missions en vue de renforcer la qualité des services rendus aux usagers, d'éviter la dispersion des ressources a, pour nous, énormément de sens. Les constats récents liés aux projets subsidiés dans le cadre du plan de relance ne font que renforcer notre point de vue. Par ailleurs, nous sommes favorables à la volonté d'octroyer aux associations des financements quinquennaux pérennes.

En lien étroit avec les lignes directrices données dans la DPR, nous souhaitons pouvoir œuvrer avec le Gouvernement pour pouvoir :

- Disposer d'une convention stabilisée sur plusieurs années afin de consolider l'outil que représente ACW pour tout un secteur et qui traduit la reconnaissance de notre travail régulièrement exprimée par les instances publiques traitant de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, de la santé, du bien-être animal, de l'enseignement, ... ;



- Créer un contexte favorable à l'innovation en agriculture par la pérennisation d'un guichet unique, soutenu par la Wallonie et assurant les rôles de mise en réseau pour sortir des silos - historiquement présents dans le paysage institutionnel ;
- Être soutenu pour développer, structurer, amplifier de nouvelles formes de diversification et d'accueil à la ferme et à la campagne, nourries sur base d'un travail de prospection au sein de nos territoires ;
- Jouer notre rôle de facilitateur pour la mise en place de nouvelles réglementations.

En mutualisant les compétences de l'ensemble de notre équipe, nous sommes à même de contribuer à la réussite d'une politique ambitieuse de développement agricole, rural et touristique pour la Wallonie.



Accueil Champêtre
en Wallonie

ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE ASBL

L'association de référence pour la diversification
à la ferme et à la campagne

Rue Royale 4, 5080 Emynes (BE)

+32(0)81/627 454
info@accueilchampetre.be

www.accueilchampetre-pro.be

*Sites web &
réseaux sociaux,
c'est par ici!*

